

Compte-rendu CA Lundi 4 avril 2016

Point sur l'AG du 2 mai 2016

Retour positif de la mairie de Villeurbanne pour le prêt d'une salle. L'AG se tiendra donc au même endroit que celle de 2015.

Le rapport financier est en phase de finalisation (dernières vérifications et mise en page) ; le rapport d'activités est en cours de rédaction.

Présentation et validation du rapport financier 2015

Le résultat positif pour 2015 inclut les aides liées aux emplois des salariés, celles-ci ayant pris fin en décembre 2015.

Les charges sont supérieures à celles prévues initialement ; elles correspondent aux primes accordées aux salariés, actées par le CA fin 2015.

Globalement, la situation financière est bonne, de même que la visibilité concernant la trésorerie.

Remarque : faire apparaître la subvention PENAP SADER accordée pour la chambre froide dans les produits.

Ce résultat permet d'être serein à moyen terme concernant l'association et de poser des pistes de travail pour envisager son devenir (embauches, prestations nouvelles, développement de la communication, création d'une structure dédiée à la livraison aux restaurants,..)

Il est prévu de faire le point sur la situation financière fin juin pour pouvoir ajuster notre stratégie si besoin.

Sur le « matelas » de 27 000 € dont dispose l'association, le CA se prononce pour dédier 15 000 € pour des actions en lien avec l'évolution de la structure (augmentation de la masse salariale, actions de communication, répartition des dividendes, souplesse sur comm producteurs et frais de fonctionnement adhérents,..). Ce point fera l'objet d'une présentation détaillée lors de l'AG.

Pour le prévisionnel 2016, scénario basé sur SMIC plus 13ème mois.

Point Chèque Emploi Associatif

Comme nous ne pouvons prétendre à ce système pour gérer les fiches de paye, il est prévu un passage en TESE au 1er janvier 2017 pour ne pas avoir de loupé en cours d'année 2016.

Point changements de prix

Pour associer les adhérents aux changements de tarifs qui pourraient intervenir, il est décidé que toute modification devra être validée par le CA, après avoir fait l'objet d'une discussion en groupe thématique, avec présence d'un salarié et invitation des adhérents.

Point sur la loi travail et les journées de grève

Les salariés se sont mobilisés. Le CA les soutient moralement dans leur action.